

Pollution électromagnétique :

Lettre ouverte à Bertrand Delanoë pour la création de « zones blanches » dans les bâtiments municipaux.

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET NOUVEAUX HANDICAPS, LE PARADOXE DES SOCIÉTÉS MODERNES ?

La Ville de Paris s'est engagée de longue date à lutter contre toutes les formes de handicap et contre toutes les formes d'exclusion que cela entraîne.

Elle a, dans le même temps, décidé de faire de la capitale une ville numérique (« Paris ville numérique » est son nouveau credo).

Aujourd'hui, les nouvelles technologies sans fil (wi-fi, puces RFID, etc....) se développent de plus en plus dans le cadre du travail et plus particulièrement dans les services publics dépendant de la municipalité parisienne (bibliothèques, musées, jardins, mairies, espaces publics les plus divers).

Ces nouvelles organisations du travail génèrent, chez certains, de violentes souffrances. Ces souffrances sont, entre autres, le résultat de la multiplication des sources de rayonnements électromagnétiques.

Ce handicap, connu sous le terme d'hyper électrosensibilité, est reconnu dans certains pays européens, mais pas encore en France. Or le risque de voir croître le nombre de personnes atteintes de ce handicap semble particulièrement d'actualité puisqu'un certain nombre d'employés de la Mairie de Paris travaillant en bibliothèques se plaint des mêmes symptômes (maux de têtes, douleurs derrière la nuque, acouphènes, nausées, etc.) que les personnes atteintes d'hyper électrosensibilité, depuis l'installation massive de bornes Wi-fi et maintenant l'installation progressive de la technologie RFID (système de puces émettant des radiofréquences). Les conséquences du développement de cette technologie ont également des incidences sur les femmes enceintes, les porteurs de « pacemaker » et autres.

La prolifération d'ondes de diverses fréquences, connue sous le terme de « pollution électromagnétique » (dans les pays anglo-saxon, on parle « d'electrosmog »), que l'on rencontre dans la vie de tous les jours, rend l'existence des personnes devenues électrosensibles de plus en plus difficile, voire impossible.

Or, l'article 1^{er} de la Charte de l'Environnement, inscrite dans la constitution française, stipule que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé », c'est donc un défi qui se présente à nos sociétés.

Nous pensons nécessaire que la Ville de Paris communique aux parisiens : les emplacements, dates de mise en service, puissance, couverture géographique des antennes émettrices, bornes wi-fi et toutes installations sources de rayonnement. Pour notre part, l'information, pourtant obligatoire, concernant celles installées dans le cadre du travail, n'a jamais été donnée aux personnels concernés.

Pour mémoire, la Ville de Paris a débranché les bornes wi-fi dans quelques bibliothèques en 2007 après des plaintes de personnels, relayées par le syndicat SUPAP-FSU.

D'autres agents se sont plaints également de l'effet des platines de lecture RFID (à la médiathèque Marguerite Yourcenar, Paris 15ème) qui utilisent également une technologie proche du wi-fi.

Depuis les débranchements des bornes en novembre 2007, les symptômes dont souffraient certaines personnes ont d'ailleurs disparu.

Malheureusement, les récents événements à la Ville de Paris ne semblent guère aller dans le sens d'une meilleure santé au travail : rejet d'un vœu présenté par le Conseil de Paris, récusation d'experts présentés par les représentants des personnels et décision de rebrancher les bornes du wi-fi sans concertation lors d'un récent Comité Hygiène et Sécurité, alors que dans le même temps le Parlement Européen vote une résolution pour abaisser les seuils d'exposition et que le Pr. Belpomme (cancérologue à l'hôpital Georges Pompidou) tente d'établir un protocole pour diagnostiquer l'hyper-électrosensibilité.

Il nous apparaît nécessaire que les personnels devenus électro-sensibles ne soient pas exclus du travail, et qu'en vertu de l'article 1^{er} cité plus haut, soient créées des « zones blanches » (des zones sans émissions d'ondes électromagnétiques). C'est-à-dire des zones accessibles à leur handicap.

La création de zones blanches doit être également proposée aux parisiens souffrants de ce même handicap.

Faciliter l'accès de ces zones blanches, comme on facilite l'accès aux nouvelles technologies serait la preuve d'une véritable audace, mais également d'esprit de responsabilité de la part du Maire de Paris, Bertrand Delanoë.

Il est en effet paradoxal qu'au moment où nos sociétés tendent à reconnaître leurs minorités, et à atténuer, autant que possible, les handicaps de toutes sortes, que les nouvelles technologies (symbole pour beaucoup de progrès) soient créatrices de nouveaux handicaps et de nouvelles exclusions sociales ?

Il est temps de prendre des mesures pour l'ensemble de nos concitoyens et de protéger dès maintenant les plus fragiles.

Les signataires de cette lettre soutiennent l'intervention des syndicats lors du prochain Comité Hygiène et Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris convoqué cette fois à l'initiative des élus du personnels qui ont mis ce sujet à l'ordre du jour. C'est dans ce même type d'instance qu'avaient été débattus les effets du wi-fi au travail et voté un moratoire en décembre 2007.

Les « zones blanches » existaient de facto, certes timidement, dans les quatre bibliothèques débranchées. Il n'est pas trop tard pour Bertrand Delanoë de revenir sur sa décision. Ces zones blanches devraient être étendues non seulement aux bibliothèques, mais aussi aux Parcs et Jardins, Mairies d'arrondissement et toutes formes d'espaces municipaux.

La future Conférence Citoyenne prévue prochainement pour débattre des effets des ondes électromagnétiques dans la ville doit se saisir impérativement de cette question.

Premiers signataires :

Augustin Legrand (Comédien)

Rufus (Comédien),

Pierre Le Ruz (Dr en physique et en physiologie animale, Expert au Parlement Européen, Consultant au Conseil de l'Europe),
André Cicollela (Biochimiste, Chercheur en santé environnementale),
Marie Christine Blandin (Sénatrice)
Marielle de Sarnez (Député Européenne, Conseillère de Paris),
Coordination Nationale Médicale Santé Environnement
Daniel Oberhausen (Physicien, Expert auprès de la cour d'appel de Bordeaux),
Danièle Fournier (Co-présidente du Groupe Vert au Conseil de Paris)
Jean Luc Bennahmias (Député Européen)
Etienne Cendrier (Lanceur d'alerte)
Dr Alexandre Rafalovitch (Médecin)
« CRIIREM » (Centre de Recherche et d'Information sur les Rayonnement Electromagnétiques),
Sylvain Garel (Co-Président du Groupe Vert au Conseil de Paris)
Jean Desessard (Sénateur de Paris),
Marie Claude Sémel (Elue Comité Hygiène et Sécurité, Supap-FSU),
Agnès Dutrevis (Elue Comité Hygiène et Sécurité, Supap-FSU),
Armand Bruguière (Elu Comité Hygiène et Sécurité, UNSA),
Nadine Lemoule (Elue Comité Hygiène et Sécurité, CGT),
Véronique Sautet (Elue Comité Hygiène et Sécurité, FO)
Association « Robin des Toits »,
Denis Lebioda (Animateur du site « contamination chimique »),
Association Ecologie Sans Frontières,
Alima Boumediène-Thiery (Sénatrice)
Zine-dine Mjati (Conseiller Régional Ile de France),
Jacques Surbeck (Directeur de recherche, membre de la Commission Internationale de la Santé au Travail),
Syndicat UNSA-Ville de Paris,
Violette Baranda (Conseillère du 19^{ème} Arrondissement)
Syndicat Supap-FSU-Ville de Paris,
Jacques Muller (Sénateur)
Syndicat Force Ouvrière-Ville de Paris
Bertrand Vincent (Secrétaire général FO-Paris)
Francis Glémet (Pharmacien Industriel, Porte Parole de la « CNMSE »)
Michel Martet (Secrétaire général Supap-FSU)
Olivier Raynal (Conseiller du 18^{ème} arrondissement),
Olivier Escavi Daranc (Association « APURSETAP »),
Gabriel Fondet (Magasinier, BU Ste Geneviève),
Syndicat FSU-BNF,
Jean François Besançon (FSU-BNF, Elu au conseil d'administration de la BNF),
Association « A.P.R.E.S. »,
Association « HARPE »,
Les Verts-Paris
FCPE (Groupe scolaire St Lubin, Chevreuse),
Simon Beck (Magasinier BU Censier-Paris 3),
Evelyne Rouquié (Chargée de recherche, Paris),
Pierre Maurel (Responsable associatif et environnemental),
Christine Huvé (Conservateur en chef des bibliothèques, Paris),
Elisabeth Delcenserie (Paris)
Evelyn Ferreira (Usager des bibliothèques, Paris),

Célia Blauel (Paris),
Martine Pannaud (Usagère des bibliothèques, Paris)
Paul Camicas Directeur Général, Co-gérant de « Arthur.com »)
Xavier Bartoli (Directeur d'association)
Caroline Murlon (Usagère des bibliothèques)
Jacqueline Crozet (Bibliothécaire, Paris)
Olivier Vê-Tân (Elu Comité Hygiène et Sécurité, FSU-BNF)
Sylvie Aubart-Majoros (Conservateur de bibliothèque, Paris)
Olivier Lequeux (Elu Comité Hygiène et Sécurité, FSU-BNF)
Catherine Jouniaux (Bibliothécaire, Paris)
Julia Dumour (Usagère des bibliothèques)
Fabrice Hallais (Syndicaliste, Elu Comité Hygiène et sécurité)
Bernard Larribe (Citoyen Electrosensible)
Annie Lobé (Journaliste Scientifique)
Bertrand Pieri (Syndicat Supap-FSU),